

Mise en ligne : 20 août 2017.
Dernière modification : 18 février 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME DES DROGUERIES AFRICAINES
ET MANUFACTURE DE MATIÈRES COLORANTES BELGA RÉUNIES,
Dijon, puis Paris
Participation de l'Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer
www.entreprises-coloniales.fr/empire/UFCPOM.pdf



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

COMPAGNIE
DES
DROGUERIES AFRICAINES
ET MANUFACTURE DE MATIÈRES COLORANTES BELGA RÉUNIES
Société anonyme au capital de 4.000.000 de francs
divisé en 38.500 actions de 100 francs au porteur et 1.500 actions nominatives
Statuts déposés en l'étude de M^e de Monjour, notaire à Dijon

le 21 novembre 1927
modifiés et ratifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 10 août 1928
Siège social : 12, rue Jean-de-Cirey, 12, Dijon
CERTIFICAT D' ACTIONS NOMINATIVES
de CENT francs, entièrement libérées — Catégorie.B
Le président du conseil d'administration : Dr Charles Broquet
Un administrateur : G. Bril
Dijon, le 23 janvier 1929
Imp. Monloup-Robert, Lyon

Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer
(*Le Journal des finances*, 14 octobre 1927)

[...] L'Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer s'occupe actuellement de la constitution d'une filiale qui exploitera, dans un but purement commercial, des comptoirs de vente situés à la Côte-d'Ivoire et en Haute-Volta. Cette opération promet de lui laisser un important bénéfice, sans tenir compte de l'attribution d'une fraction élevée des parts de fondateur à créer. [...]

Compagnie des Drogueries africaines
(*La Journée industrielle*, 29 décembre 1927)

Dijon, 27 décembre. — Cette société anonyme nouvelle a pour objet le commerce de tous produits chimiques, pharmaceutiques de droguerie et similaires et de toutes matières premières les concernant.

Le siège est à Dijon, 19, rue Félix-Ziem. Le capital est de 1.100.000 fr., représenté par 10.000 actions A et 1.000 actions B de 100 fr., toutes souscrites en numéraire. Il a été créé, en outre, 2.600 parts de fondateur attribuées à M. Georges Bril, à Dijon, 19, rue Félix-Ziem.

MM. Marcel-Charles-Camille Cavelier [UFCPOM], à Paris, rue Michel-Ange, 37 ; Maillotte, Charles Broquet, à Paris, 16, rue Cortambert ; Édouard-Charles Frangeul, à Paris, boulevard de Courcelles, 76 ; et la société l'Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer, à Paris, 81, rue d'Amsterdam, ont été nommés administrateurs.

Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer
(*Le Journal des finances*, 16 décembre 1927)

[...] L'U. F. C., omnium financier qui ne fait pas d'exploitation directe, a participé à trois opérations principales, seule ou avec d'autres groupes :

.....
3° Constitution de la Compagnie des Drogueries africaines, au capital de 1.100.000 fr., dont le siège social est à Dijon, avec comptoirs de vente en Afrique occidentale. L'U. F. C. possède le contrôle de cette dernière entreprise sur laquelle elle a les plus belles espérances.
.....

CÔTE-D'OR
SOCIÉTÉ

(*Les Archives commerciales de la France*, 6 janvier 1928)

DIJON. — Formation, — Soc. anon. dite Cie des DROGUERIES AFRICAINES, 19, Félix-Ziem. — 1.100.000 fr.

[D'après une signature sur un vieux titre, le président semble avoir été le Dr. Ch. Broquard]

Compagnie des drogueries africaines
et Manufacture des matières colorantes Belga réunies
(*La Journée industrielle*, 16 septembre 1928)

Dijon, 14 septembre. — Telle est la nouvelle dénomination adoptée par la Compagnie des Drogueries africaines, dont le siège vient d'être transféré du 19, rue Félix-Ziem, au 12, rue Jean-de-Circy, à Dijon. Le capital a été porté de 1.100.000 fr. à 4 millions, par la création de 29.000 actions de 100 fr., dont 18 000 d'apport attribuées à la société en nom collectif G Bril et Cie, à Dijon, 12, rue Jean-de-Cirey, et 11.000 souscrites en numéraire.

BALO

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 octobre 1928)

Compagnie des Drogueries Africaines et Manufacture de Matières colorantes « Belga » Réunies. — Cotation éventuelle des actions et des parts de fondateur de cette Société aux Bourses de Paris, Lyon et autres villes. La Société a été constituée le 3 décembre 1927. Son capital est de 4 millions, en 40.000 actions de 100 francs, dont 38.500 A (une voix) et 1.500 B (15 voix). Il existe 5.000 parts de fondateur ayant droit à 25 % des superbénéfices.

BALO

(*L'Information financière, économique et politique*, 27 août 1929)

Compagnie de Drogueries Africaines et Manufacture de Matières Colorantes Belga réunies. — insertion en vue de la cotation des actions et des parts en Bourses de Paris, Lyon et autres. Capital : 4 millions, divisé en 40.000 actions de 100 francs, dont 1.500 à vote plural. Parts de fondateur : 6.000 ayant droit à 25 % des bénéfices nets.

Abonnement au timbre
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1930)

La Société anonyme des Drogueries africaines et Manufacture de matières colorantes Belga réunies, ayant son siège à Dijon, est, à partir du 30 décembre 1929, abonnée au timbre pour 5.000 parts de fondateur, n° 1 à 5.000, sans valeur nominale, pour

lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Dijon en date du 21 décembre 1929.

Union franco-coloniale et des Pays d'Outre-Mer
(*Le Journal des finances*, 9 mai 1930)

[...] Parmi les entreprises auxquelles elle est intéressée et qui formaient, fin 1928, un portefeuille évalué au bilan à 1.734.000 francs, mais qui a dû beaucoup progresser depuis, il faut citer ... la Compagnie des drogueries africaines, qui a fait place récemment à la Compagnie du Littoral Gabonais...

Union franco-coloniale et des pays d'outre-mer
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1930)

La Compagnie des Drogueries Africaines a donné des résultats satisfaisants.

(*Les Archives commerciales de la France*, 6 décembre 1936)

PARIS. — Modification. — Soc. COMPAGNIE DES DROGUERIES AFRICAINES et Manufacture de matières colorantes « BELGA » Réunion, 1, rue Jules-Lefebvre. — Anciennement « Compagnie des Drogueries africaines », 12, rue Jean-de-Cirey ; Dijon (Côte-d'Or). — Capital porté de 1.100.000 fr. à 2 millions de francs. — Siège primitif à Dijon, 19, rue Félix-Ziem. — *Dr. et Aff.*

Compagnie des drogueries africaines
et Manufacture des matières colorantes Belga réunies
(*La Journée industrielle*, 22 octobre 1937)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 3 novembre en vue de donner au conseil l'autorisation de vendre tout ou partie d'un terrain que possède la société en Afrique.

Annuaire industriel, 1938 :

DROGUERIES AFRICAINES et MANUFACTURE de MATIÈRES COLORANTES BELGA RÉUNIES (Cie des), 12, r. Jean-de-Cirey, Dijon (Côte-d'Or). T. 6-46. Ad. t. Belga-Dijon. Soc. an. au cap. de 1.100.000 de francs. Colorants organiques et végétaux pour alimentation et parfumerie. Encres d'imprimerie. (4-52449).
